



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

SDIS 57
3 rue de Bort les Orgues
57072 SAINT JULIEN LES METZ

Dossier suivi par :

Tél. : 03 87 28 30 87

Fax : 03 87 02 79 32

Mél : antoine.schwartz @moselle.gouv.fr

Réf. : AS

Objet : Dossier de déclaration concernant :

**Le projet de construction du Centre d'Intervention
des Pompiers sur le secteur de Volmunster**

Metz, le 31 juillet 2013

**P. J. : - récépissé déclaration
- fiche descriptive des travaux**

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Projet de construction d'un Centre d'Intervention des Pompiers sur le secteur de Volmunster, équipement de service public**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 29 juillet 2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57- 2013 - 00090
- Dossier réalisé par : SDIS 57

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de VOLMUNSTER où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agrée, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- Mairie de Volmunster

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE_POTIER